



Report de date de signature acte de vente

Par **patlille**, le **12/02/2012** à **08:08**

Bonjour,

je souhaiterais un conseil.

J'ai signé il y a 3 mois un compromis amenant une signature de l'acte final au 14 février.

Cependant il y a aujourd'hui 2 soucis, le 1er la maison n'est pas vidée mais la tutrice prétend que l'ensemble du contenu est à jeter ; le 2nd est qu'entre temps il y a eu des dégradations la persienne et la porte principale ont été forcées.

J'ai effectué un devis pour réparations.

Je ne souhaite pas du tout retarder l'acte de vente, des marchandises arrivent le 15 et des entrepreneurs sont prévus également à cette date.

De plus j'ai envoyé mon recommandé pour mon préavis.

Que puis-je faire ?

D'avance merci

Par **edith1034**, le **12/02/2012** à **09:46**

exiger une légère diminution du prix pour vider la maison et pour les dégradations

sachez que les dégradations ne semblent pas le fait du vendeur et que vous devez prendre la maison en l'état ce second point semble difficile à négocier

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **patlille**, le **12/02/2012** à **10:04**

Merci pour votre réactivité, pour les dégradations il semblerait que c'est la tutrice ou la famille qui a forcé les portes afin de pouvoir récupérer des affaires.

Je leur ai proposé de faire une déclaration assurances si ce n'était pas le cas.

Cela risque t il de reporter la date, ce qui m arrange pas du tout ? !!

Par **amajuris**, le **12/02/2012** à **11:45**

bjr,

attention souvent la date mentionnée sur le compromis n'a qu'une valeur indicative en conséquence elle peut être reculée.

cdt